

DÉPARTEMENT de l'ISÈRE

Arrondissement de  
LA TOUR DU PIN  
Canton de  
CHARVIEU-CHAVAGNEUX

HÔTEL DE VILLE  
de  
CHARVIEU-CHAVAGNEUX



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 11 DECEMBRE 2018**

-----/-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix huit le 11 décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DEZEMPTÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal 3 décembre 2018

**ETAIENT PRESENTS** : M. DEZEMPTÉ, Mme PAIN, Mme OBRIER, M. CERVERA, Mme SERRANO, M. LYOËN, Mme RIGOT, M. MUTTER, Mme PENNONI, Mme BERNARD, M. PETITPAS, M. COQUARD, Mme COLIN, M. ZULIANI, M. LAPORTE, Mme MULLER, Mme GARSY, Mme FAILLA, M. RAY

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** :

M. COLAMARTINO	par M. DEZEMPTÉ
M. DEFRADAS	par Mme PAIN
Mme ALBERICH	par Mme OBRIER
Mme MIOCHE	par M. CERVERA

**ETAIENT ABSENTS** : M. GAUTHIER, Mme MONIN, M. JOANNON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SERRANO est nommée Secrétaire de séance.

=====

Le Conseil Municipal,

- **A modifié** le Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2018
- **A approuvé à l'unanimité** le Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2018
- **A approuvé à l'unanimité** l'inscription en section d'investissement l'achat de biens et services d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros qui génère une plus-value à l'équipement
- **A décidé à l'unanimité** d'allouer un acompte sur subvention de 400 000 € au CCAS
- **A affirmé à l'unanimité** que cette dépense sera inscrite à l'article 65736 du Budget Primitif 2019
- **A décidé, à 23 voix pour (2 membres d'association ne participant ni au débat, ni au vote)** d'attribuer des subventions exceptionnelles aux Associations « Beauté et Talents de Charvieu-Chavagneux », « UMAC » et « Mieux Vivre aux Acacias »
- **A approuvé à l'unanimité** le versement d'une indemnité de conseil au comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2018
- **A décidé à l'unanimité** de réviser les tarifs pratiqués pour la manifestation organisée par la Commune à l'occasion de la Saint-Sylvestre
- **A approuvé à l'unanimité** la modification du tableau des effectifs du Personnel
- **A décidé à l'unanimité** la mise en place d'un régime indemnitaire relatif aux astreintes du Personnel des Services Techniques
- **A approuvé à l'unanimité** le projet lié à la réouverture, à l'aménagement et au développement du Centre Commercial situé Rue des Allobroges
- **A approuvé à l'unanimité** l'avenant n°1 à la convention d'engagement relative à la création d'un passage inférieur
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer ledit avenant
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières y afférentes
- **A approuvé à l'unanimité** la création d'un cheminement piéton le long de la Route de Vienne et de la Rue de la Plaine
- **A décidé à l'unanimité** l'acquisition de certaines parties de parcelles sises Route de Vienne et Rue de la Plaine
- **A ajouté à cette acquisition à l'unanimité** une indemnité de 1 500 € correspondant aux essences implantées sur l'une des parcelles
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer les actes de vente correspondant
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières y afférentes

- **A approuvé à l'unanimité** de nommer les rues de Chavagneux : « Rue la Lauze », « Rue du Ponant » et « Rue du Levant »
- **A approuvé à l'unanimité** la passation d'une convention avec le préfet de l'Isère organisant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer ladite convention
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières y afférentes
- **A approuvé à l'unanimité** la conclusion d'une convention avec la Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné relative à la mutualisation de services
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer ladite convention
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières y afférentes
- **A validé à l'unanimité** la conclusion d'une convention avec la Société Protectrice des animaux relative à la prise en charge des animaux errants ou en état de divagation
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer ladite convention
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières y afférentes
- **A approuvé à l'unanimité** la conclusion de conventions avec les différentes Communes sollicitées par l'Education Nationale pour l'accueil en classes ULIS d'élèves domiciliés sur la Commune de Charvieu-Chavagneux
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer ces conventions
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières y afférentes
- **A validé à l'unanimité** le projet de revente ou de don des ouvrages non-utilisés de la Bibliothèque Municipale dans le cadre d'un désherbage
- **A fixé à l'unanimité** les tarifs qui seront proposés pour ces reventes
- **A été informé** des affaires traitées par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation
- **A été informé** des remerciements envoyés par certains organismes et associations au sujet de subventions antérieurement allouées

=====

Le Conseil Municipal prend fin à 21 heures 15, tous les points de l'Ordre du Jour ayant été traités.

Présent document établi pour être affiché conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHARVIEU-CHAVAGNEUX, le 17 décembre 2018



Le Maire,

Gérard DEZEMPTE,  
Conseiller Départemental de l'Isère